



République Française  
Département des Hauts-de-Seine

Direction générale des services  
Service secrétariat général

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SÉANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix février à 18h30, le Conseil municipal de Meudon, légalement convoqué, s'est assemblé en l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Denis LARGHERO, Maire de Meudon.

Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 43.

Quorum : 22

---

### OBJET DE LA DELIBERATION :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF (EXERCICE 2022)

Numéro : 133/2022

Direction/Service : direction générale adjointe/service finances

Nomenclature « Actes » : 7 - 1

Date de publication de la présente délibération : 17.02.2022

### **PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE :**

Denis LARGHERO, Virginie LANLO, Michel BORGAT, Francine LUCCHINI, Florence DE PAMPELONNE, Bahija ATITA, Marc MOSSE, Saida BELAÏD, Patrick DE LA MARQUE, Sylvie VUCIC, Michèle GUYEU, Christine BARTHOUIL, Isabelle SOTTO, Avedik BATIKIAN, Véronique VIAS, Yvan TOURJANSKY, Pierre GENTILHOMME, Virginie SENECHAL, Françoise NIKLY-CYROT, Guillaume OTRAGE, Laurent DUTHOIT, Christel CARDOSO, Murielle ANDRE-PINARD, Fabrice HERRAULT, Salima HADDADI, Fabian FOUILLET, Audrey JENBACK-DESBREE, Maxime AGAZZOTTI, Henri DUPAS, Bouchra TOUBA, Renaud DUBOIS, Louis DE COSTIL, Gabrielle LAPREVOTE, Denis MARECHAL, Galien MAUDUIT

### **ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

(un conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs/loi 2020-1379 du 15.11.2020)

Olivier COMTE a donné procuration à Michel BORGAT

Hervé MARSEILLE a donné procuration à Denis LARGHERO

Frédéric WOLFF a donné procuration à Michèle GUYEU

Valérie BARBIT a donné procuration à Françoise NIKLY-CYROT

Corinne HOVNANIAN a donné procuration à Murielle ANDRE-PINARD

Robin EPPLING a donné procuration à Audrey JENBACK-DESBREE

### **ARRIVES EN COURS DE SEANCE**

Christophe SCHEUER, 18h45, après l'appel nominal, avait donné procuration à Florence de PAMPELONNE

Fabrice BILLARD, 19h15, pendant la présentation du rapport d'activité des conseils de quartier, avait donné procuration à Sylvie VUCIC

### **DEPARTS EN COURS DE SEANCE**

Denis MARECHAL, 20h, pendant l'examen des questions orales

Galien MAUDUIT, 21h35, après l'examen des questions orales, donne procuration à Gabrielle LAPREVOTE

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Salima HADDADI est désignée, par 38 voix pour et 5 abstentions, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**VILLE DE MEUDON**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF (EXERCICE 2022)

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 FEVRIER 2022 N° 133 /2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération du 12 décembre 1996, par laquelle le conseil municipal a décidé de voter le budget communal par nature, avec une présentation fonctionnelle réglementaire,

VU sa délibération du 13 décembre 2021 relative au débat préalable au vote du budget primitif 2022 au vu du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

VU le projet de budget primitif 2022 présenté par Monsieur le Maire, annexé à la présente délibération, télétransmis aux élus et tenu à leur disposition au secrétariat général de la mairie conformément au règlement intérieur du conseil municipal,

VU l'annexe à la note explicative de synthèse sur le budget primitif 2022, annexée à la présente délibération, télétransmis aux élus et tenu à leur disposition au secrétariat général de la mairie conformément au règlement intérieur du conseil municipal,

VU le rapport sur le budget primitif 2022, présenté par Monsieur Christophe SCHEUER, Maire-Adjoint, Rapporteur du budget,

VU l'avis favorable de la Commission municipale des finances, des affaires économiques, du commerce et de l'artisanat,

**VU LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CI-DESSOUS, AFFÉRENTE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :**

Le budget primitif retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, au titre de l'exercice, conformément au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Il doit être évalué de façon sincère et ses deux sections doivent être équilibrées.

Il a été précédé du débat d'orientations budgétaires au vu d'un rapport sur celles-ci.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Maire, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Considérant que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,**

VU l'avis de la Municipalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 37 voix pour, 5 voix contre, et 0 abstention(s),

DECIDE d'individualiser au budget primitif 2022 les crédits en sus des subventions par bénéficiaire.

DECIDE que toutes les subventions d'équipement versées sont individualisées, par bénéficiaire, avec leur montant, au budget primitif 2022.

ADOpte le budget primitif de l'année 2022, synthétisé ainsi qu'il suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget Principal</b>						
Opérations de l'exercice	43 385 250,00	43 385 250,00	76 691 401,00	76 691 401,00	120 076 651,00	120 076 651,00
Total du budget	43 385 250,00	43 385 250,00	76 691 401,00	76 691 401,00	120 076 651,00	120 076 651,00
<b>Budget annexe de la régie publicitaire</b>						
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	88 010,00	88 010,00	88 010,00	88 010,00
Total du budget	0,00	0,00	88 010,00	88 010,00	88 010,00	88 010,00
<b>Budget annexe du centre d'art et de culture</b>						
Opérations de l'exercice	193 400,00	193 400,00	1 867 360,00	1 867 360,00	2 060 760,00	2 060 760,00
Total du budget	193 400,00	193 400,00	1 867 360,00	1 867 360,00	2 060 760,00	2 060 760,00
<b>Budget annexe de l'hôtel d'activités du potager du dauphin</b>						
Opérations de l'exercice	141 050,00	141 050,00	177 050,00	177 050,00	318 100,00	318 100,00
Total du budget	141 050,00	141 050,00	177 050,00	177 050,00	318 100,00	318 100,00
<b>Budget annexe "activités commerciales du site Rodin-Arnaudet"</b>						
Opérations de l'exercice	51 000,00	51 000,00	170 650,00	170 650,00	221 650,00	221 650,00
Total du budget	51 000,00	51 000,00	170 650,00	170 650,00	221 650,00	221 650,00
<b>Budget annexe de l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement</b>						
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	403 800,00	403 800,00	403 800,00	403 800,00
Total du budget	0,00	0,00	403 800,00	403 800,00	403 800,00	403 800,00
<b>Budget annexe des parcs de stationnement</b>						
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	109 400,00	109 400,00	109 400,00	109 400,00
Total du budget	0,00	0,00	109 400,00	109 400,00	109 400,00	109 400,00
<b>Budgets cumulés</b>						
Opérations de l'exercice	43 770 700,00	43 770 700,00	79 507 671,00	79 507 671,00	123 278 371,00	123 278 371,00
Total des budgets	43 770 700,00	43 770 700,00	79 507 671,00	79 507 671,00	123 278 371,00	123 278 371,00



Pour extrait certifié conforme à l'original,

Denis LARGHERO

Maire de Meudon